Envoyé en préfecture le 06/03/2026
Reçu en préfecture le 06/03/2026
Publié le
ID : 029-212901110-20260305-2026_7-DE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT DU FINISTÈRE
MAIRIE DE LANHOUARNEAU

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 5 MARS 2026

Nombre de conseillers municipaux
En exercice : 15
Présents : 12
Votants : 15

Quorum suivant l'article L2121-17 du CGCT = 8

L'an deux mille vingt-six, le 5 mars à 17h, le conseil municipal de la commune de LANHOUARNEAU, dûment convoqué le 19 février, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Monsieur Eric Pennec, Maire.
Présents : Eric Pennec, Gilbert Le Menn, Josée Falc'hun, Stéphane Riou, Francis Moine, Dominique Déroff, François Kerboul, Françoise Le Borgne, Marc Bodennec, Gwénola Beyer, Anne-Sophie Le Goff, Noémie Quéré.
Excusés : Bernard Torchen donnant procuration à Francis Moine, Séverine Guéguen donnant procuration à Marc Bodennec, Cyril Vourch donnant procuration à Gilbert Le Menn.
Secrétaire de séance : Dominique Déroff.

N°2026-7

BUDGET PRIMITIF 2026 - LOTISSEMENT

LE CONSEIL MUNICIPAL

Budget primitif 2026 – LOTISSEMENT :

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L.2312-1,
Vu le projet de budget primitif présenté aux membres de la commission finances le 16 février 2026,

Considérant que le projet de budget primitif pour l'exercice 2026 s'articule comme suit :

Section de fonctionnement	
➢ **Dépenses**	**342 096.61 €**
➢ **Recettes**	**388 325.59 €**
Section d'investissement	
➢ **Dépenses**	**346 332.54 €**
➢ **Recettes**	**346 391.61 €**

Après en avoir délibéré, décide :

- ***D'adopter le budget primitif Lotissement pour l'exercice 2026, arrêté comme indiqué dans le tableau ci-dessus***

Décision :

POUR	CONTRE	ABSTENTION
15	/	/

Le Maire
Eric Pennec

Le secrétaire de séance
Dominique Déroff